Viabilité hivernale

Assurer la sécurité PAR TOUS LES TEMPS

À partir du 21 novembre 2025 et jusqu'au 27 mars 2026, les agents des services des routes sont mobilisés pour pouvoir intervenir et traiter le réseau en cas de neige ou de coup de froid.

Des moyens à la hauteur

- **6 960 km** de routes, dont 2 000 km à plus de 800 m d'altitude
- **129** engins de déneigement dont 26 acquis depuis 2021 (90 camions, 27 pousseurs et 12 fraises).
- **540** agents mobilisés, dont 360 en astreinte quotidienne.
- **De 700 000 à 900 000 km** parcourus chaque hiver.
- **Budget : de 6 à 11 M€** suivant les hivers (hors salaires).
- **197 engins de déneigement** acquis par les communes avec le soutien financier du Conseil départemental (depuis 2021).

Pour rouler en sécurité

- je me renseigne sur l'état des routes avant de partir, j'équipe ma voiture de quatre pneus neige,
- je réduis ma vitesse sur la neige ou le verglas,
- je privilégie les axes principaux,
- je ne m'engage pas sur une route fermée et je respecte les restrictions de circulation,
- je ne double **JAMAIS** les saleuses et les engins de déneigement. **Priorité aux engins en intervention !**

Informez-vous !

Renseignez-vous en direct sur les conditions de circulation et **consultez les 18 webcam du réseau routier** sur :

- **Le site Internet du Conseil départemental** puy-de-dome.fr / inforoute63 (actualisé jusqu'à 5 fois par jour)
- **Répondeur** info route : 04 73 42 02 63 (24h/24)
- Les **radios locales** diffusent régulièrement des bulletins d'information pendant les intempéries.

Équipements obligatoires

Pour améliorer la sécurité des usagers, il est obligatoire, du 1er novembre au 31 mars 2026, de disposer d'un équipement hivernal sur l'ensemble des axes routiers et autoroutiers de 161 communes du département définies par arrêté préfectoral.

INFOS PRATIQUES
puy-de-dome.gouv.fr